

## DÉLIBÉRATION CA-2022-39

Approuvant l'attribution d'une bourse dans le cadre du fonds spécial solidarité Ukraine du dispositif PAUSE

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** la convention du 26 novembre 2021 relative au Programme d'accueil en urgence des scientifiques et artistes en exil (PAUSE), conclue entre le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le collège de France ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** le dossier de candidature déposé, dans le cadre du Programme PAUSE par l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne en vue de l'accueil d'une chercheuse ukrainienne en date du 21 mars 2022 ;

**Considérant que** le Programme national d'Aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil « PAUSE » soutient des scientifiques ainsi que des artistes en exil en favorisant leur accueil dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou des institutions culturelles ;

**Considérant que** depuis le 2 mars 2022, le programme PAUSE a ouvert un appel à candidature dans le cadre du dispositif Solidarité Ukraine pour accueillir des scientifiques fuyant la guerre ;

**Considérant que** le Programme PAUSE Solidarité Ukraine est un dispositif exceptionnel pris en charge en totalité par le collège de France ;

**Considérant que** l'Université Paris-Est Créteil s'est portée candidate comme établissement d'enseignement supérieur et de recherche d'accueil, pour accueillir une chercheuse ukrainienne au sein du laboratoire Marchés, Institutions, Libertés de la Faculté de Droit de l'UPEC sur une période de trois mois ;

**Considérant que** la candidature de l'Université a été retenue par le Comité de direction du Programme PAUSE en date du 28 mars 2022 permettant l'octroi d'une subvention forfaitaire de six mille deux cent euros (6,200) à l'établissement d'accueil ;

**Considérant que** la subvention allouée de six mille deux cent euros (6,200) est versée à la bénéficiaire sous la forme d'une bourse de mille neuf cent euros (1,900) par mois pendant trois mois en sus d'une aide à l'installation de cinq cent euros (500).

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 3 juin 2022 en formation plénière, à l'unanimité des 30 membres présents ou représentés :**

### **ARTICLE UNIQUE :**

**APPROUVE** le versement de la subvention de six mille deux cent euros (6,200) à la bénéficiaire sous la forme d'une bourse versée par mois pendant trois mois à hauteur de mille neuf cent euros (1,900) et d'une aide à l'installation de cinq cent euros (500).

Fait à Créteil, le 3 juin 2022

Le Vice-Président  
du Conseil d'administration

Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ